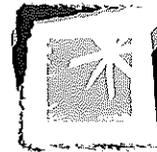


N° DEL/2023-020

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 6 mars 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 février 2023

PRESENTS (29)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. MAGIMEL Alain, M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, Mme VIDAL Dany.

ABSENTS

M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (10) :

M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme RIVET Muriel a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à M. VILLA Olivier.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

OBJET : Coopération dans le cadre du projet EDUC'EAU

Dans le cadre de l'entente Corrèze, il est proposé de répondre collectivement à l'Appel à Projet lancé par l'Agence de l'eau Adour Garonne « EDUC'EAU » qui vise à développer les projets d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques et humides face au changement climatique. Le projet comporte 2 axes :

- La création d'outils pédagogiques itinérants dédiés aux bassins Vézère amont et Corrèze telles que des vidéos explicatives des différents enjeux liés aux milieux aquatiques et la création de kakémonos utilisables lors de manifestation.
- L'organisation d'un programme d'éducation lié aux milieux aquatiques destiné aux écoles volontaires présentes sur le bassin.

L'ensemble du projet est porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (SIAV), à qui la Communauté de Communes donne mandat pour percevoir en son nom l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui nous revient au titre des actions menées dans le cadre de la présente coopération.

L'autofinancement de ces outils pédagogiques et supports de communications, une fois les subventions et le FCTVA déduits, sera supporté par les EPCI FP de l'Entente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Candidate** à l'appel à projet « EDUC'eau » porté par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en coopération avec les EPCI du bassin versant VEZERE-CORREZE ;
- **Confie** le portage global de la candidature au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère ;
- **Accepte** la convention portant création d'une coopération entre structures pour réaliser le projet « Sensibiliser la population sur la ressource en eau et les milieux aquatiques face au changement climatique »;
- **Donne** mandat au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère pour percevoir les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne destinées à la réalisation du projet grâce à la convention de Mandat « Appel à projet EDUC'EAU,
- **Autorise** M. le Président à signer les conventions,
- **Autorise** M. le Président à signer tous documents afférents à l'opération.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 07 mars 2023
Le Président,**


Comm. Vézère amont
Charles FERRÉ

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26